



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_12_102

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme CHASTEL Ita

M. DESBROSSE Jérôme a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Mme HERAUD Murielle

Mme HUGUET Myriam

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques

Objet : Création d'un emploi contractuel à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités

Secrétaire de séance : Madame Bernadette VRILLAUD

Il est exposé au conseil municipal qu'en raison des différents mouvements de personnel au sein des services administratifs (départs, arrivées, absences ...), un retard important a été pris.

Il est proposé, pour y faire face, de créer un emploi de contractuel à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités d'une durée hebdomadaire de 35 H à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an.

Cet agent pourrait être rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial, soit l'Echelle C1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste de contractuel pour accroissement temporaire d'activités à compter du 1^{er} janvier 2023, à temps complet, pour une durée de 12 mois.

PRECISE que l'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial, soit à l'Echelle C1

CHARGE Monsieur le Maire des formalités nécessaires dans le cadre de ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 15/12/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN